

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

4 Novembre. — Le Conseil des Ministres appelé à prendre une décision définitive au sujet de l'occupation de Fashoda, décide après un examen approfondi de la question, qu'il y a lieu d'évacuer celle position.

— Le nouveau ministère se présente devant les Chambres et donne lecture aux représentants de la nation, d'une déclaration qui, en général, inspire une grande confiance sur la durée probable du nouveau gouvernement.

5 Novembre — Une ovation est faite au Caire, au capitaine Baratier, et au commandant Marchand, par un certain nombre de Français réunis à la gare. Les deux héroïques soldats sont salués aux cris de « Vive Baratier! Vive Marchand! Vive l'Armée! »

6 Novembre. — Une colonne de 700 hommes sous le commandement du colonel de Lugan, du 3^{ème} chasseurs d'Afrique, s'organise à Biskra, pour se porter au secours du colonel Flatters et de son aide de camp, le capitaine Masson, qui seraient encore prisonniers des Chambaas, au Figuig.

7 Novembre — Une formidable explosion de gaz survenue sous la salle de la Cour Suprême, au capitol de Washington détruit une partie de l'édifice et endommage sérieusement la bibliothèque. Les dégâts, en ce qui concerne la cons-

truction sont évaluées à 200,000 dollars. Quant à la valeur des livres et documents qui ont été la proie des flammes, elle dépasse un million de dollars.

8 Novembre — La chambre criminelle de la Cour de Cassation se réunit en chambre du Conseil, afin de commencer l'enquête qu'elle a décidé de faire sur la demande en révision de l'affaire Dreyfus. Le général Mercier, ancien ministre de la Guerre et le général Billot, sont entendus par la Cour.

9 Novembre. — Un important discours est prononcé à Londres, au banquet traditionnel du lord-maire, par le marquis de Salisbury qui, parlant des derniers événements d'Afrique, s'efforce de dissiper les craintes qu'ont fait naître en Europe, les armements précipités de la Grande-Bretagne.

10 Novembre. — La Cour d'assises de Genève appelée à juger l'anarchiste italien Lucheni, l'assassin de l'impératrice d'Autriche, condamne le forcené à la détention perpétuelle. Ce verdict est accueilli par Lucheni aux cris de « Vive l'anarchie! Mort à la Société! ».

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La fête de Sainte-Cécile qui se célèbre d'ordinaire d'après un programme assez uniforme, a eu cette année un ca-

ractère plus solennel, grâce à la participation de l'honorable et bien sympathique député de la première circonscription de Meaux, M. G. Menier, que nos jeunes musiciens Dammartinois ont eu l'honneur d'avoir à leur banquet donné à l'*Hôtel du Chemin de Fer*.

Rien de particulier à signaler dans la matinée qui a débuté par une messe solennelle, au cours de laquelle M. l'abbé Jehanneuf a prononcé une fort touchante allocution, et qui s'est terminée par une promenade à la propriété de la Corbie où un lunch a été offert aux membres actifs de la Société, par M. Hémar, président.

Le concert de l'après-midi n'a différencié de celui des années précédentes, que par le titre des morceaux choisis parmi les nouveautés du répertoire.

Outre le savoureux menu préparé par les soins du Vatel de la localité et offert à leur appétit dévorant, nos vaillants musiciens ont surtout apprécié la présence à leur table, de la plupart des notabilités locales et à leur tête leur très distingué représentant, qui s'est montré pour tous de la plus courtoise affabilité.

M. Hémar, Président de la Société maire de Dammartin, avait à sa droite M. G. Menier, et à sa gauche, M. L. Dupille, Conseiller d'arrondissement. En face, M. Loron, Directeur de la Société musicale, avait à sa droite M. Behaghel, Juge de Paix, et à sa gauche M. le Dr A. Beuve, vice-président de la Société. M. Edmond Labour, Conseiller Général, retenu pour affaires, s'était fait excuser.

A l'heure des toasts, M. Hémar, en sa qualité de président, a porté la santé du sympathique député et avec la verve spirituelle qui lui est fami-

lière, a manifesté à l'égard du grand industriel-philanthrope, des sentiments qui ont soulevé un élan unanime d'assentiment et d'enthousiasme. A son tour, M. G. Menier après avoir adressé quelques paroles pleines de cordialité en l'honneur de M. le maire de Dammartin a, avec une franchise toute communicative, engagé les jeunes musiciens Dammartinois à se montrer toujours dignes de leurs excellents chefs, et à persévérer dans la voie du progrès que depuis de longues années, ils n'ont cessé de suivre avec un constant succès.

M. Loron, chef de musique, a vivement remercié, d'une part, M. Hémar, pour les encouragements qu'il ne cesse de prodiguer à la Fanfare ; d'autre part, M. G. Menier, pour l'honneur qu'il a bien voulu faire à cette société en répondant avec autant de bienveillance à son invitation.

Joignant les accents de sa lyre aux harmonieux échos de cette bonne et mémorable soirée, M. L. Dupille a lu un sonnet et quelques vers improvisés à l'intention de M. G. Menier. En voici la teneur :

Du haut de la colline où la feuille jaunie
Quitte l'arbre et s'envole au gré des aquilons,
Ce soir, éparpillant des trésors d'harmonie,
La fanfare jetait ses accords aux vallons.

Et là-bas tout au bout de la plaine bénie,
Voici qu'ont répondu de joyeux carillons...
Noisiel et Dammartin! la terre et l'Industrie,
Les tout puissants engins, les fertiles sillons,

Dans la Sainte-Musique ensemble fraterni-
sient !.

— Ces grands laborieux par elle idéalisent
Leur humble tâche en la parant de quel-
ques fleurs :

La Charmeuse adoucit les chagrins de la vie,
Engourdit les douleurs, active l'énergie,
Et nous rendant heureux, doit nous rendre
[meilleurs.

Vous qui venez si simplement
En ce jour de Sainte-Cécile,
Partager cordialement
Notre humble repas de famille,
Monsieur Menier, soyez certain
Que cet accord que la musique
Nous enseigne, à nos cœurs s'applique :
Tous vous aiment à Dammartin.

M. André-Dupont a dit avec son inimitable talent « *L'Épave* » de François Coppée, qui a été unanimement appréciée et chaudement applaudie.

A dix heures, un bal très animé a succédé au banquet, et pendant une bonne partie de la nuit a fourni à la jeunesse dammartinoise l'occasion de goûter les doux enchantements de l'art chorégraphique

— Aujourd'hui, Dimanche, aura lieu à 10 heures l'installation de M. l'abbé Bléry, le nouveau curé doyen de Dammartin.

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués à l'effet de prendre part à cette cérémonie, au cours de laquelle la fanfare se fera entendre.

SAINT-MARD

Favorisée par un soleil d'été, la fête de la Ste-Cécile, célébrée dimanche dernier, par la Fanfare « *L'Avenir de Saint-Mard* » a eu un plein succès.

La jeune Société qui s'était assuré le concours de plusieurs artistes a, pendant la messe, exécuté d'une façon brillante, quelques morceaux que seules la sainteté du lieu et la majesté de la cérémonie ont empêché l'assistance d'applaudir.

A l'issue de la Messe, elle s'est rendue sur la place de la Mairie pour assister à la remise à M. Janvier, d'une médaille d'honneur que lui avait décerné M. le Ministre du Commerce, en raison de ses longs et bons services.

En remettant à M. Janvier cette

décoration, M. Fourie, spécialement délégué à cet effet par M. le Maire, absent, a prononcé l'allocution suivante.

« En attachant sur votre poitrine cette médaille que M. le Maire, absent, m'a chargé de vous remettre, permettez-moi de vous féliciter de la distinction dont vous avez été l'objet de la part du Gouvernement de la République.

Cette médaille que la Comp. du Nord a sollicitée pour vous est la juste récompense non seulement de vos bons et loyaux services que vous lui avez rendus dans le pénible poste que vous occupez, mais encore et surtout de leur continuité pendant plus de trente ans.

Le législateur, en effet, tout en voulant récompenser le travail, a surtout voulu encourager les travailleurs à rester attachés à leur premier maître, car il est plus difficile de rester sa vie durant, dans le même établissement que de se soustraire au travail qui est une nécessité sociale à laquelle personne, qu'elle que soit sa conviction ne saurait échapper.

Puisse votre exemple être suivi par toute la population ouvrière de Saint-Mard, pour que se renouvelle souvent cette cérémonie si touchante en sa simplicité, à laquelle notre jeune fanfare que je remercie très sincèrement, a bien voulu prêter un concours aussi gracieux que désintéressé. »

Au accents de l'hymne national, le nouveau décoré a reçu les félicitations de ses concitoyens.

Le concert donné à 3 heures par la fanfare a été des plus réussis, tant par le choix des morceaux que par la finesse d'exécution. Une fois de plus la société « *L'Avenir* » a pu constater avec quelle sympathie elle est toujours accueillie par la population de Saint-Mard qui ne lui a pas ménagé en cette circonstance, ses applaudissements.

Au banquet, que présidait M. Labour, Conseiller général, et qui réunis-



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notion

CB

19796
11048

SHAS



0 00000 110488

sait, dans la salle Boulanger, tous les membres exécutants auxquels s'étaient joints de nombreux membres honoraires, l'entrain le plus cordial ne cessait de régner, la gaieté grandissait encore au fur et à mesure que Bacchus versait ses neclars.

Mais voici que coule le champagne à la mousse frétilante et M. Chevanne, Président de la fanfare, qu'une visible émotion étroit prend la parole en ces termes.

Messieurs et Chers amis.

« Permettez-moi, en votre nom à tous de porter un toast à M. Labour, notre digne Conseiller général, qui a bien voulu nous honorer de sa présence afin de donner plus d'éclat à notre fête de famille.

Je le remercie bien sincèrement de ce qu'il veuille bien se soustraire aux nombreuses invitations pour assister et présider, chaque année, notre modeste banquet.

Je remercie aussi les nombreux membres honoraires présents et absents, et les membres du bureau, des sacrifices qu'ils s'imposent pour le progrès et la prospérité de notre société musicale « l'Avenir de Saint-Mard ».

Je remercie M. Paradis, notre chef, du dévouement et de la persévérance qu'il a toujours apportés à l'instruction de nos jeunes exécutants, dont je loue l'union et la bonne tenue. »

M. Labour en remerciant M. Chevanne des paroles flatteuses qu'il vient de prononcer, dit qu'il est heureux de se retrouver à Saint-Mard où il ne compte que des amis. S'adressant spécialement à M. Paradis, chef de la fanfare, il le félicite des résultats obtenus et l'encourage à persévérer dans la tâche pénible de former des musiciens, il porte enfin la santé de la fanfare à la prospérité de laquelle il continuera à s'intéresser.

A son tour, M. Faudemer, Secrétaire-

Trésorier donne lecture de plusieurs lettres qu'il avait reçues de MM. Prevet, sénateur; Gaston Menier, député; Dupille, Conseiller d'arrondissement, et Lemarié, qui lui ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister au banquet. Il porte ensuite un toast à deux jeunes exécutants appelés cette année au régiment et les exhorte à faire vaillamment leur devoir dans cette armée française si vilipendée aujourd'hui par une certaine presse.

Une soirée dansante très animée a clôturé cette fête de famille dont tous ont emporté le plus doux souvenir.

JUILLY

L'aimable et très bienveillant directeur du Collège de Juilly ayant accordé à la Société d'Horticulture du canton de Dammartin, pour la durée du concours de fleurs et de fruits, la magnifique salle de théâtre du collège, le public aura pendant toute la journée d'aujourd'hui Dimanche, l'autorisation de visiter gratuitement cette intéressante exposition, aussitôt après le passage du jury.

LONGPERRIER

Le Prix Général, de la compagnie d'Arc composé de huit prix de chacun 10 francs, est ouvert jusqu'au 28 courant, jour de la clôture.

Du 21 au 28 le tir sera journalier.

A l'heure actuelle on tire sur 27 millimètres; il reste deux marmots à lever.

— La charmante petite commune de Longperrier a pris chaque soir, depuis le commencement de cette semaine, une animation extraordinaire, dont les habitants ne peuvent qu'être flattés, car ce mouvement journalier d'allées et venues est une affirmation de la sympathie qu'inspire au chef-lieu du canton, la commune de Long-

perrier, sa voisine, à l'égard de laquelle il est loin de se montrer indifférent.

Cette assidue inaccoutumée à pour motif l'attrayante série de conférences à laquelle prennent part, à tour de rôle, plusieurs missionnaires diocésains de Paris, dont la voix autorisée a le don d'attirer, dans le sanctuaire paroissial de Longperrier, bon nombre de Dammartinois.

Ces conférences dont le caractère philosophique diffère sensiblement des instructions religieuses que les fidèles ont l'habitude d'entendre dans les cérémonies de l'église, présentent assurément aux profanes un certain intérêt, qui explique le succès croissant qu'obtiennent, à Longperrier, les missionnaires parisiens.

VER

M. Vincent Auguste, cultivateur à Ver, est appelé à siéger en qualité de juré aux prochaines assises de l'Oise.

ERMENONVILLE

M. Thienard Louis Marcel, cultivateur à Ermenonville, est appelé à siéger en qualité de juré aux prochaines assises de l'Oise.

EVE

M. le Préfet vient d'accepter la démission de M. Gastien adjoint au maire d'Eve.

Le Conseil municipal va être convoqué pour procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

PLESSIS-BELLEVILLE

Marck Camille, âgée de 22 ans, demeurant au Plessis-Belleville, s'étant prise de bec avec le sieur Pieters, et craignant avoir le dessous a, dans le feu de la discussion, caressé la figure de son adversaire avec son poing.

Le Tribunal correctionnel de Senlis, la condamne, par défaut, à 16 francs

d'amende.

— Procès-verbal a été dressé contre un charretier du Plessis-Belleville qui circulait avec un tombereau sur la piste cyclable établie le long du chemin de grande communication n° 131.

DROIZELLES

Étant quelque peu émêché, le 3 septembre dernier, le nommé Sénéchal Victor, 30 ans, sans domicile, chercha querelle à des ouvriers belges, occupés au hameau de Droizelles, commune de Versigny. Furieux de ce que ces ouvriers ne lui répondaient pas, Sénéchal s'empara d'une fourche et en frappa l'un d'eux, nommé Schollaert, qui fut blessé au bras.

Il a été condamné, par défaut, à un mois de prison. (J. de Senlis)

MITRY-MORY

Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré, à Mitry, dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, à la grande ferme de Novion, appartenant à M. Tartier, et tenue par M. Michon.

Un vaste hangar contenant, quatre-vingt mille gerbes de blé, six mille bottes de fourrages et de nombreux instruments agricoles a été la proie des flammes.

Les pertes matérielles, couvertes par des assurances, s'élèvent à une centaine de mille francs.

On ignore la cause de cet incendie qui, à l'heure où nous écrivons n'est pas encore éteint, par suite du manque d'eau pour noyer cet immense brasier.

ANNET

On a trouvé, le 3 novembre, pendu dans le grenier de son habitation, le nommé Turpin, cordonnier à Annet, âgé de 60 ans.

Cet homme était dans la misère la plus profonde et avait des habitudes

d'intempérance. Sa femme l'avait quitté, il y a deux mois, pour aller vivre à Paris avec son fils. Le docteur Gachet de Claye a fait les constatations d'usage et la famille a été immédiatement prévenue du suicide de Turpin.

Police Correctionnelle de Meaux.

Audience du 9 Novembre 1898.

Dammartin. — Le tribunal correctionnel de Meaux a rendu son jugement dans l'affaire Bénéit, ce bourrelier qui a frappé les deux enfants de la fille Céline Boulanger, avec laquelle il vit à l'œil.

Il lui est infligé 8 jours de prison avec application de la loi Bérenger.

Claye. — L'huissier de service appelle en vain un nommé Mabillon qui s'était présenté dernièrement en état d'ivresse chez la veuve Bolé, aubergiste à Claye. Celle-ci lui ayant refusé à boire, l'ivrogne s'empara d'un verre et le lança dans la vitrine où il cassa trois litres de liqueurs.

1 mois de prison et deux amendes de 11 et 5 francs.

Dammartin. — La femme Michaux, née Réveillon, âgée de 52 ans, vient répondre d'un larcin qu'elle a commis le 19 octobre dernier, en se rendant dans les vergers des dames Rousseau et Corvisier, pour faire une cueillette de 15 kilos de pommes.

25 fr. d'amende. (Indépendant)

Les Ouvriers étrangers

M. Dubuisson, député progressiste du Finistère, vient de prendre l'initiative de l'amendement suivant au projet de loi de finances pour 1899.

Ajouter après l'article 7 un article ainsi conçu :

« À partir du 1^{er} janvier 1899, tout chef d'entreprise employant des ouvriers de nationalité étrangère sera assujéti à une taxe annuelle de 60 francs par ouvrier étranger, à son service.

« Si l'emploi de l'ouvrier étranger n'est pas continu, la taxe sera due pour le temps passé par l'ouvrier étranger dans le chantier ou l'atelier.

« Le produit de cette taxe sera employé intégralement à dégrever d'une somme égale le principal de la contribution sur la propriété foncière non bâtie. »

Conseils Utiles

Les maladies du cidre

Le cidre peut contracter certaines maladies qui lui font perdre ses qualités et diminuent considérablement sa valeur, maladies dont les producteurs doivent le préserver autant qu'il est en leur pouvoir.

Nous citerons donc les plus fréquentes avec les divers procédés que l'on peut employer pour les combattre :

1^o Cidre *trouble*, ou cidre ne se clarifiant pas. Ce défaut est dû à l'emploi de pommes qui ne sont pas assez mûres ou à celles qui auraient été mal conservées, ou bien encore à un arrêt de la fermentation par suite d'un brusque changement de température. Pour y remédier, il faut ajouter à chaque hectolitre de boisson à traiter, environ 250 gr. de sucre, préalablement dissous dans un peu de cidre tiède; bien mélanger le tout dans le tonneau et soutirer aussitôt clarification.

2^o Cidre *acide*. Pour faire disparaître l'acidité du cidre, il faut le coller avec 60 gr. de cachou par hectolitre et le transvaser dans un fût très propre.

3^o Cidre *gras*, ou de consistance huileuse. Cette maladie est encore l'effet d'une mauvaise fermentation. Pour y remédier, il faut y ajouter 300 grammes d'alcool par hectolitre, auxquels on peut adjoindre 5 à 6 grammes d'écorces de chêne pilées. Aussitôt la

séparation de la matière visqueuse, on opère le soutirage.

4^o Cidre *noir* ou qui noircit après avoir été soutiré. Cette déféctuosité provient presque toujours de ce que l'on a employé des eaux malpropres ou calcaires à la confection du cidre; pour le traiter, on y introduira 20 gr. d'acide tartrique par hectolitre et on remettra en fût propre.

5^o Cidre *moisi*, ou qui se trouve couvert de petites pellicules blanchâtres. Ce cidre perd son alcool et devient sans goût. Il faut au plus vite le soutirer en évitant de laisser passer la surface moisie; mettre dans un tonneau préalablement soufré, et bien boucher.

6^o Cidre *aigre*, ou cidre se transformant en vinaigre. Cette maladie du cidre est celle que l'on rencontre le plus communément et qui nuit le plus à la propagation de cette boisson, principalement pendant la saison chaude. Elle est presque toujours produite par l'introduction de l'air dans les tonneaux, qu'il est essentiel de toujours bien boucher. Le meilleur remède à ce mal serait de couvrir la surface du liquide d'une couche d'huile d'œillette ou d'olive, qui le préserverait assurément du contact de l'air.

Au moment de la confection des cidres, nous ne saurions trop recommander la plus grande propreté des tonneaux; leur soufrage après leur lavage serait un préservatif contre les maladies que nous avons énumérées ci-dessus. La dépense minime à faire et le peu de temps que cette opération demande, seraient largement payés par les bons effets qu'on en tirerait.

J.-B. MATHIEU.

EXCENTRICITÉS DE L'ANNONCE

Bon à tout faire

On vient de retrouver en Champagne, cette curieuse enseigne d'un chirurgien-barbier du siècle dernier, que

publie le *Nain-Jaune*, en respectant l'orthographe :

« Isac Macaire, barbier, perruquier, chirurgien, clerc de la paroisse, maître d'école, maréchal et accoucheur. Raze pour un sout, coupe les cheveux pour deux sous et poudre et pommade par-dessus le marché les jeunes demoiselles joliment élevées, allume les lampes par année ou par quartier. Les jeunes gentils hommes à prène aussi leur langue grand-mère de la manière la plus propre. On prend soin de leurs mœurs, on leur enseigne à épier. Il à prenne à chanter le plainchant et à ferrer les chevaux de main de maître.

« Il fait et racomode aussi les bottes et les souliers, enseigne le hautbois et la guimbarde, coupe les cors, saigne et met les vessicatoires au plus bas prix. Il donne des lavements et purge à un sou la pièce; enseigne au logis les cotillons et autres danses et vat en ville. Vend en gros et en détail la parfumerie dans toutes ses branches. Vend toutes sorte de papeteries, cire à décrotter, harengs salés, pain d'épices, brosses à frotter, souricières de fil d'archal, et autres confitures, racines cordiales et de godedefrais, pommes de terre, sossises et autres légumes.

« N. B. — J'enseigne la joggrafy et marchandises étrangères une belle tous les mercredi et vendredi. Dieu aidant, par moi Isaac Macaire. »

Cet Isaac Macaire, au courant de métiers disparates, aurait pu se prénommer Robert.

Une nouvelle Revue populaire

Offrir au lecteur, pour la somme très modique de 50 centimes, une Revue dont chaque numéro donne la matière d'un volume à 3 fr. 50 et plus de 110 gravures, rembourser enfin intégralement, en livres, aux abonnés et aux acheteurs le prix qu'ils ont payé, voilà certes un tour de force merveilleux.

Les Lectures pour Tous, la nouvelle Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette, l'ont réalisé cepen-

dant. Comme leur titre l'indique, elles s'adressent à toutes les classes de la société, à tous les âges; elles intéressent l'ouvrier et le paysan comme le lettré, la mère de famille comme la jeune fille ou l'enfant.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les **Lectures pour Tous** ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les **Lectures pour Tous** offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

Impatiemment attendu par les milliers de lecteurs le **deuxième numéro** des **Lectures pour Tous**. Revue universelle et populaire, vient d'être mis en vente.

En vente, à la librairie **E. LEMARIÉ**

FURETS à VENDRE
S'adresser à M. Tourneux
Garde au Plessis Belleville.

Librairie-Papeterie-Imprimerie
E. LEMARIÉ à Dammartin.

Année 1899

Grand choix

d'Almanachs variés

éphémérides, calendriers
agendas
de poche et de bureaux

ALMANACH le Briard,
175 pages illustrées . . . 0 fr. 50

ALMANACH de la PETITE GAZETTE
de Dammartin et des Environs
illustré de 40 gravures . 0 fr. 15

AGENDAS réglés francs et centimes
dos toile gaufrée, Papier supér. 0 fr. 55

AGENDAS couverture toile gaufrée,
titre doré, réglure francs et cent. 0 fr. 65

AGENDAS 2 jours à la page
réglure francs et centimes
dos toile gaufrée, titre doré. 1 fr. 10

— avec couverture pleine en toile
gaufrée Papier supér. 1 fr. 20

AGENDAS un jour par page
papier très fort,
réglés fr. et cent. reliure soignée en pleine
toile avec titre doré. 2 fr. 50

ÉPHÉMÉRIDES de fantaisie
depuis 25 centimes.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC
en tous genres

: depuis 0 fr. 20 la ligne

Pour acquit, Duplicata, Annulé,
Reçu, etc. Avec monture nickelée :
50 et 60 cent.

Timbres de poche av. boîte de fantaisie
métal nickelé, dep. 50 cent.

Timbres dateurs à changement
automatique, dep. 5 francs.

Plaques de portes, Cachets gravés
pour la cire, Plaques de bicyclettes.

CACHETS cuivre gravé
2 Initiales, manche verni 0 fr. 50

CACHETS de fantaisie
cuivre nikelé pour la cire
Initiales entrelacées 1 fr. 25

TIMBRES CAOUTCHOUC
INITIALES ENTRELACÉES
avec boîte métal. . 0 fr. 50

Cartes de Visites
depuis 1 franc le cent

DOCKS de la gare de Saint-Mard
DAMMARTIN-JUILLY
DESCHAMPS
(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de
forge - Coke - Anthracite - Boulets -
Briquettes — Bois de construction
- Ciments - Chaux - Sable - Mignon-
nette - Tuiles - Poteries - Briques -
Carreaux - Tuyaux en grès vernis-
sé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb -
Acier - Grillage et fil galvanisé -
Pointes - Pelles - Râches - Fourches
- Lessiveuses, Saux et tuyaux en
tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

Directeur-Gérant **E. LEMARIÉ**

Imp. E. Lemarié à Dammartin